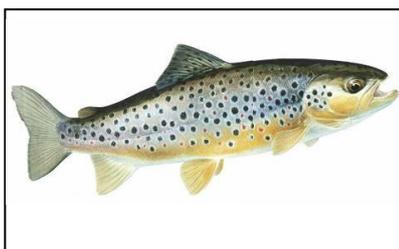


SECTION AQUACOLE



Président : M. MAZERM Robin
Pisciculteur à Aubazine

Responsable : DV C. ROY



La section aquacole a intégré le Groupement Corrèzien de Défense sanitaire depuis Mars 2007. Elle est composée de 16 membres. Sur ces 16 membres, elle compte 10 pisciculteurs actifs et 1 en cours d'installation, 3 pêcheries (à savoir une pisciculture qui n'a qu'une activité de vente : elle n'effectue pas de reproduction, de grossissement) et 2 structures. Les pisciculteurs corrèziens élèvent majoritairement des salmonidés : truite arc-en-ciel et truite Fario principalement.

Les maladies réglementées en France

Chez les poissons, trois maladies virales réglementées sont enzootiques en France. Les deux principales sont la septicémie hémorragique virale (SHV) et la nécrose hématopoïétique infectieuse (NHI). La troisième, l'herpès-virose de la carpe (KHV), qui a été détectée sporadiquement dès 2011 sur le territoire, semble faire l'objet d'un grand nombre de déclaration. La France est indemne de l'anémie infectieuse du saumon (AIS). Ces maladies réglementées font l'objet d'une surveillance conformément à la directive 2006/88/CE et 2015/1554/UE, les exigences sanitaires fixées par la réglementation européenne ayant pour objectif de protéger les élevages et de faciliter les échanges commerciaux.

La surveillance de ces maladies réglementées s'appuie sur deux dispositifs : l'un obligatoire (surveillance événementielle et programmée), l'autre volontaire (surveillance ciblée dans le cadre de programmes de qualification).

Liste des maladies réglementées chez les poissons d'eau douce et catégorisation selon la LSA

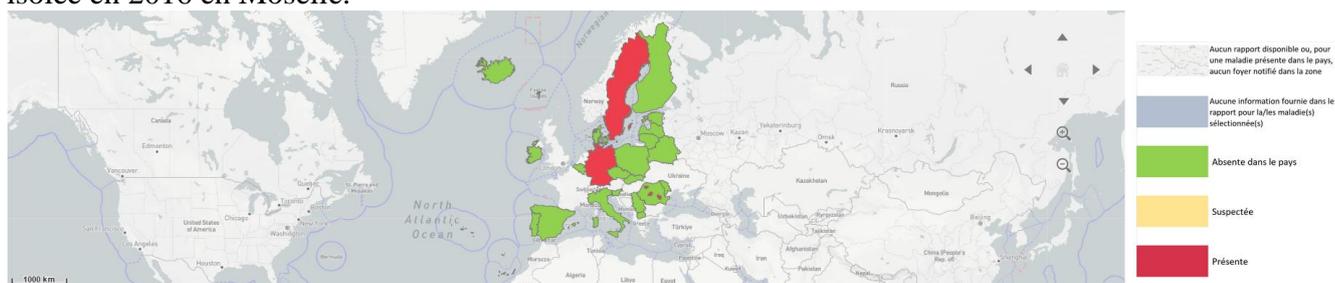
NOM DE LA MALADIE REPERTORIEE	Cat.	Espèces et groupes d'espèces
NECROSE HEMATOPOÏETIQUE EPIZOOTIQUE (NHE)	A + D + E	Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>), perche commune (<i>Perca fluviatilis</i>)
SEPTICEMIE HEMORRAGIQUE VIRALE (SHV)	C + D + E	Hareng (<i>Clupea</i> spp.), corégones (<i>Coregonus</i> spp.), brochet du nord (<i>Esox lucius</i>), églefin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>), morue du Pacifique (<i>Gadus macrocephalus</i>), morue de l'Atlantique (<i>Gadus morhua</i>), saumon du Pacifique (<i>Oncorhynchus</i> spp.), truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>), motelle (<i>Onos mustelus</i>), truite brune (<i>Salmo trutta</i>), turbot (<i>Scophthalmus maximus</i>), sprat (<i>Sprattus sprattus</i>), ombre commun (<i>Thymallus thymallus</i>), cardeau hirame (<i>Paralichthys olivaceus</i>), truite marbrée (<i>Salmo marmoratus</i>), truite de lac (<i>Salvelinus namaycush</i>), labre (<i>Labridae</i> spp.) et lompe (<i>Cyclopteridae</i> spp.)
NECROSE HEMATOPOÏETIQUE INFECTIEUSE (NHI)	C + D + E	Saumon keta (<i>Oncorhynchus keta</i>), saumon argenté (<i>Oncorhynchus kisutch</i>), saumon japonais (<i>Oncorhynchus masou</i>), truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>), saumon sockeye (<i>Oncorhynchus nerka</i>), truite biwamasou (<i>Oncorhynchus rhodurus</i>), saumon chinook (<i>Oncorhynchus tshawytscha</i>); saumon de l'Atlantique (<i>Salmo salar</i>), truite de lac (<i>Salvelinus namaycush</i>), truite marbrée (<i>Salmo marmoratus</i>), omble de fontaine (<i>Salvelinus fontinalis</i>), omble chevalier (<i>Salvelinus alpinus</i>), omble à taches blanches (<i>Salvelinus leucomaenis</i>)
INFECTION PAR DES VARIANTES DELETES DANS LA REGION HAUTEMENT POLYMORPHE (RHP) DU VIRUS DE L'ANEMIE INFECTIEUSE DU SAUMON (AIS)	C + D + E	Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>), saumon de l'Atlantique (<i>Salmo salar</i>), truite brune (<i>Salmo trutta</i>)
HERPESVIROSE DE LA CARPE KOÏ (KHV)	E	Carpe commune (<i>Cyprinus carpio</i>)

La situation de ces maladies en France et en Europe

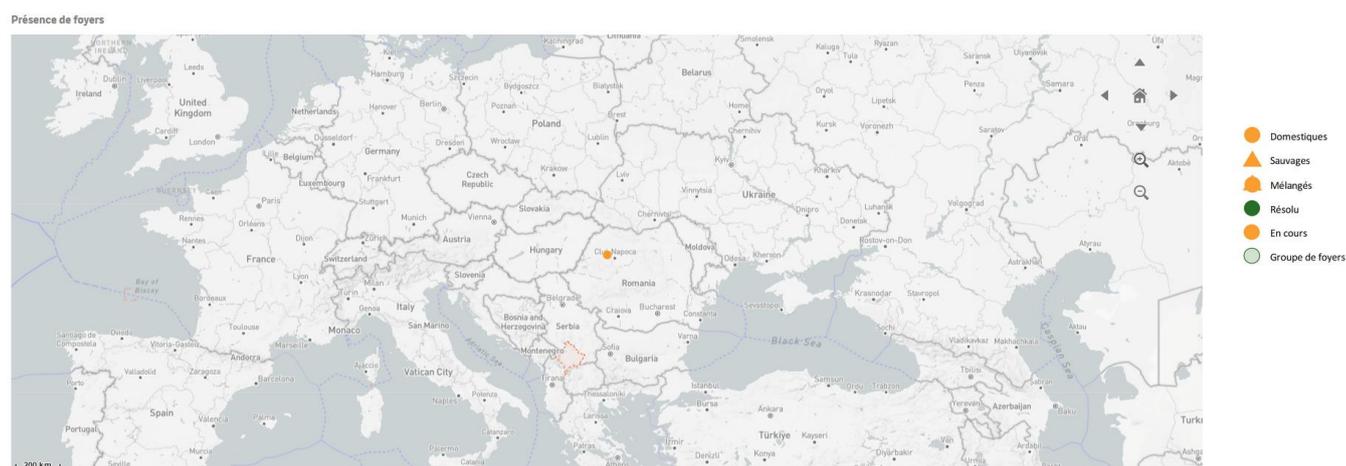
Surveillance clinique de la SHV en 2022

A noter des foyers en Allemagne et un foyer en Roumanie près de Cluj Napoca ; un foyer avait été détecté en France en janvier 2021 dans le grand Est sur des brochets, l'enquête épidémiologique avait fait supposer l'introduction de black-bass d'un autre Etat-Membre ou une hypothèse d'introduction non

conforme de brochets dans le Cusancin, un affluent du Doubs; la souche isolée était très proche de celle isolée en 2016 en Moselle.



Situation de la SHV en Europe en 2022 (Source WAHIS-OMSA)



Foyers de SHV détectés en Europe en 2022 (Source WAHIS-OMSA)

Surveillance clinique de la NHI en 2022

Nationale

Un foyer de NHI a été signalé le 13/08/2022 dans le Pas de Calais, découvert suite à une surveillance évènementielle. La température de l'eau était élevée et une co-infection bactérienne (*Yersinia* et flavobactériose) a été suspectée, exacerbant les signes cliniques.

L'ensemble du cheptel a été détruit par électronarcose après expertise par le GDS et un pisciculteur expert d'un département voisin et le site soumis à nettoyage, désinfection et vide sanitaire de plus de 6 semaines. Les poissons ont été éliminés à l'équarrissage faute de possibilité de valorisation. L'APDI a été levé fin février 2023 et le repeuplement a été fait. Le site ayant récemment changé de propriétaire, l'hypothèse a été faite de la présence antérieure de la maladie et de son extériorisation suite au peuplement en poissons naïfs.

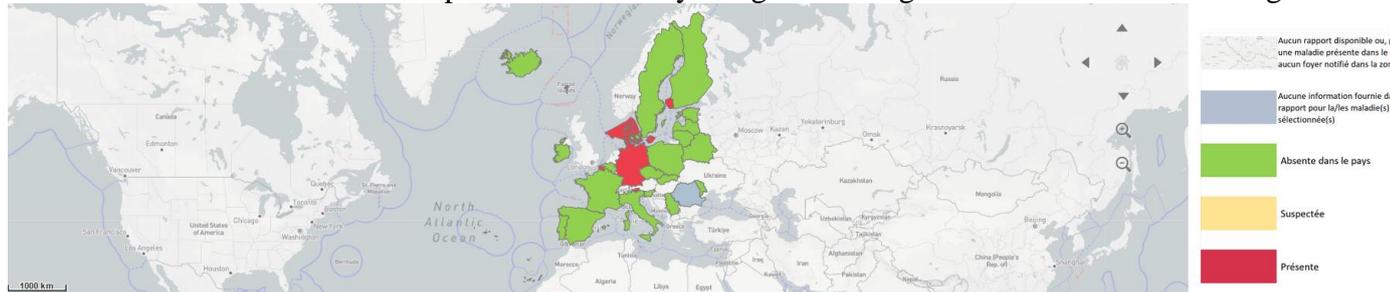


Electronarcose en flux continu avec électrodes longitudinales dans le tuyau



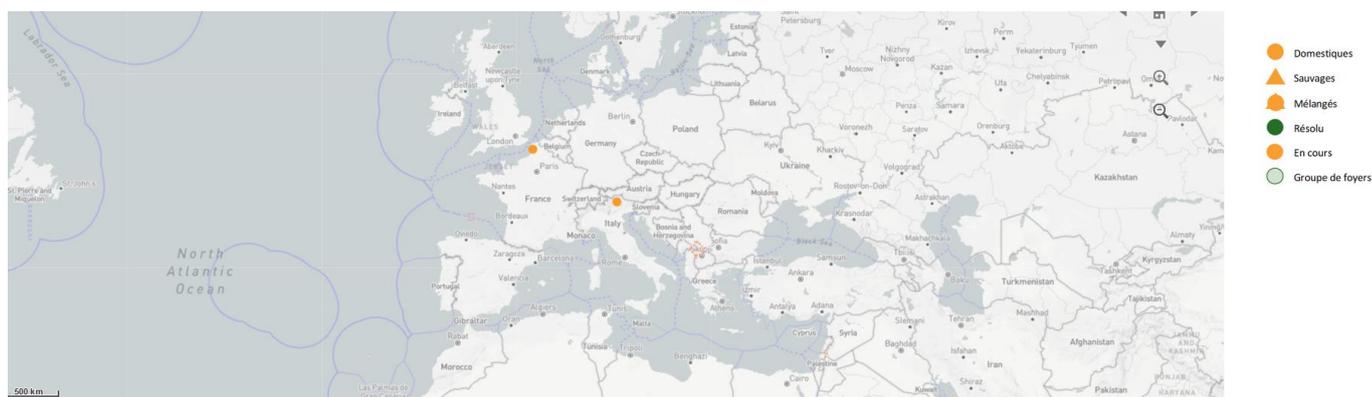
Internationale

7 foyers sont connus au niveau mondial en 2022 - dont 3 en Allemagne, 1 en Italie et 1 en Slovaquie. A noter qu'une résurgence de la NHI en Europe avait été notée en 2021 : Le Danemark et la Finlande avaient vu leur statut indemne suspendu avec des foyers également signalés en Italie et en Allemagne.



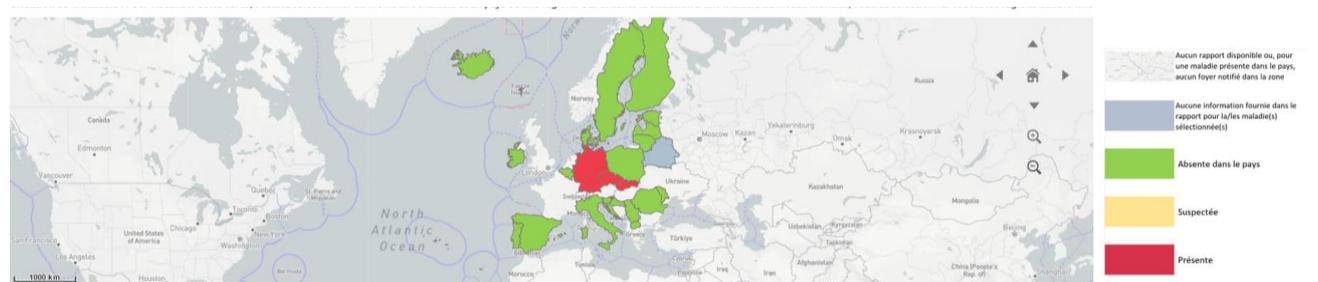
Les frontières administratives affichées sur la carte sont les frontières géographiques les plus récentes. La visualisation des frontières administratives ne s'adapte pas à l'année ou la période sélectionnée dans les filtres et peut générer des incohérences si les divisions administratives ont changé au cours de la période 2005 - 2019. Si vous souhaitez :

Situation de la NHI en Europe en 2022 (Source WAHIS-OMSA)



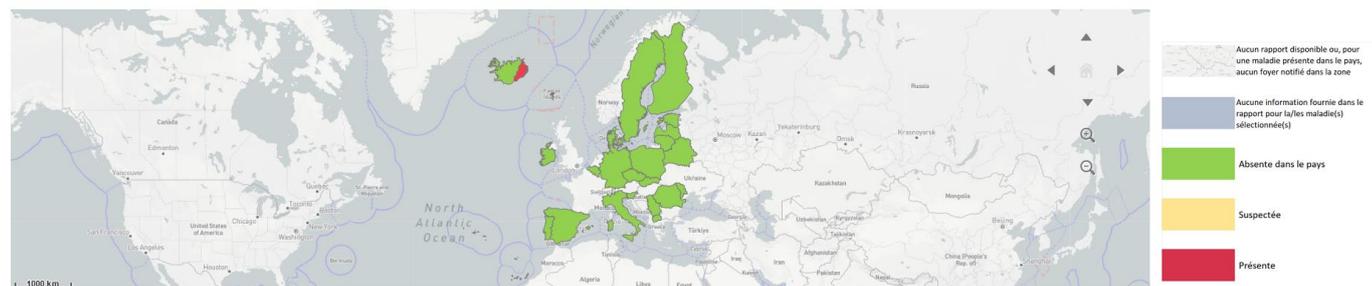
Foyers de NHI détectés en Europe en 2022 (Source WAHIS-OMSA)

Surveillance clinique de la KHV (HVC) en 2022



Un foyer a été détecté et géré sur un étang sur le territoire de Belfort ; à noter plusieurs foyers en Angleterre ainsi que sur divers pays de l'Est.

Surveillance clinique de l' AIS en 2022



Un ensemble de foyers notifiés sur l'Islande et les îles Féroë

Dossiers d'agrément zoosanitaire et maintien de qualification

Qualification des fermes aquacoles vis-à-vis de la SHV et de la NHI

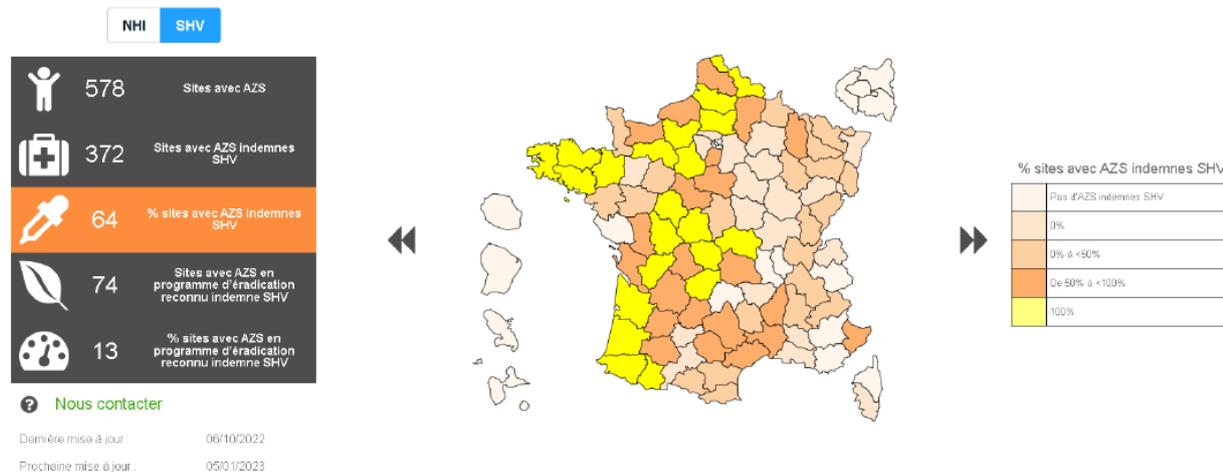
Une surveillance sanitaire de la filière renforcée dans le cadre du Plan National d'Éradication et de Surveillance de la SHV et de la NHI (PNES) depuis juin 2018

Comme pour les espèces terrestres, les espèces aquatiques font l'objet de dispositions réglementaires à la fois européennes et nationales. La particularité de la surveillance de cette filière est qu'elle repose sur un système d'autorisation des exploitations aquacoles, comme pour les établissements agroalimentaires avec **attribution d'un Agrément zoosanitaire (AZS)**. Concernant le statut sanitaire de la France au regard des maladies réglementées, le territoire national est actuellement considéré officiellement indemne de l'Anémie Infectieuse du saumon (AIS); en revanche, la situation est plus complexe pour la Septicémie hémorragique virale (SHV) et la Nécrose hémato-poïétique infectieuse (NHI). Certaines zones et compartiments sont déjà qualifiés d'indemnes de ces deux maladies, en particulier les principales régions de production

salmonicoles, d'autres gardent un statut indéterminé.

Le Plan National d'Éradication et de Surveillance de la SHV et de la NHI (PNES) passe par la mise en œuvre d'une surveillance ciblée dans les ateliers aquacoles sur une zone donnée. En fonction de la découverte éventuelle de foyers, des plans d'éradication sont mis en place visant à atteindre le statut indemne à partir du statut infecté. L'originalité de la gestion sanitaire chez les animaux aquatiques est qu'elle ne repose pas seulement sur la gestion des mouvements d'animaux mais également sur la possibilité de contamination ou de transmission de maladie par l'eau (via l'eau directement ou par les poissons sauvages ou de repeuplement). Il faut donc raisonner par bassin versant.

Le programme national de déploiement du PNES a permis de qualifier plus de 560 sites sur toute la France en 2021.



28/08/

Situation en Nouvelle Aquitaine et en Corrèze en 2022

Le travail se poursuit en Corrèze sur le maintien des qualifications puisque 100% de nos pisciculteurs sont indemnes de NHI-SHV et en AZS. Un protocole de maintien de ce statut est donc appliqué : 30 poissons sont prélevés annuellement ou biennalement selon l'analyse de risque. Les pêcheries sont dépistées annuellement avec 10 poissons prélevés et pour les piscicultures en risque faible, le prélèvement commence à être espacé tous les 2 ans.

Sur le reste de la Nouvelle Aquitaine :

3 sites sont encore non engagés dans le PNES dont :

- 1 site de quarantaine.
- 1 site d'étang récalcitrant au PNES.
- 1 site ne comportant que des espèces sensibles à la SHV (Black Bass). Peut-on qualifier sur la seule SHV et non sur la NHI ? (réponse en attente sur ce cas particulier)

Des interrogations persistent sur un site en zone indemne sous enregistrement souhaitant passer sous AZS . Sous réserve d'avoir effectué des introductions exclusivement indemnes, le site serait indemne et devrait suivre le programme de maintien de qualification.

La fréquence des dépistages en maintien de qualification est en réflexion : la fréquence pourrait être augmentée vis-à-vis de la LSA selon les caractéristiques du Site. Il n'est toutefois pas envisagé de faire une analyse systématique tous les ans .

L'accent est mis sur la provenance des poissons sensibles à la NHI et SHV qui sont introduits dans le département : **ils doivent obligatoirement provenir d'une zone ou d'un compartiment indemne.**

Autres actualités en 2022

Groupe de réflexion "Clinostomum"

Le Clinostomum est un parasite arrivé en France en 2019, en Brenne en 2020.

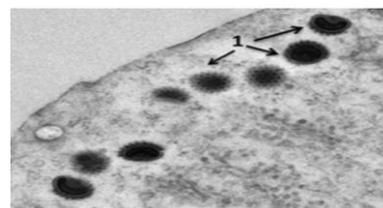
Le cycle de ce trématode (vers plat) comporte 3 hôtes : 2 intermédiaires (gastéropode puis poisson) et 1 définitif (héron, aigrette).

L'homme peut être infesté si le poisson est mangé cru ou insuffisamment cuit mais aucun cas humain n'est recensé en France , et moins de 20 cas humains sont connus depuis 1940 au niveau mondial.

Une étude ANSES est en cours pour apprécier la répartition géographique du parasite. Selon les informations connues, peu d'échantillons sont arrivées à l'ANSES. Les résultats et la synthèse sont attendues.

Projet de surveillance CEV : « Maladie du sommeil de la Carpe »

Le Carp Edema Virus (CEV) aussi appelé Maladie du Sommeil de la Carpe affecte aussi bien les carpes communes que les carpes Koï à tous les stades de vie, juvéniles comme adultes. C'est une maladie très contagieuse soit par contact direct entre poissons mais aussi par l'environnement, qui induit une forte mortalité. Le virus est cependant souvent ignoré et confondu avec d'autres virus ou pathogènes faute d'analyses.



Un programme CEViral » a été lancé l'an passé avec 4 objectifs : cartographier la présence de ce virus et ces différentes souches, mieux connaître les caractéristiques de ce virus en France, Améliorer les techniques de prélèvement et d'analyse, et affiner les connaissances épidémiologiques (critères déclenchant un épisode clinique notamment).

Les premiers résultats sont résumés ci-dessous :

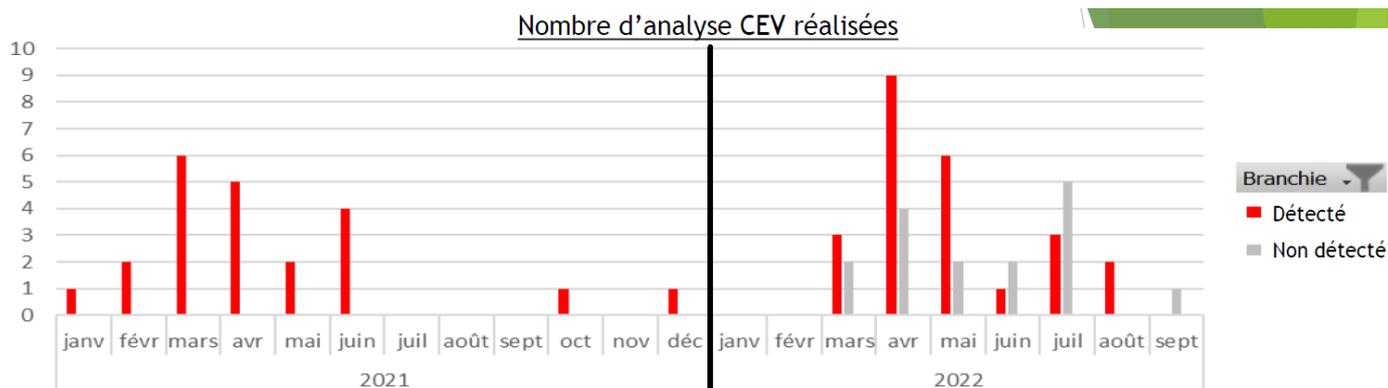
Ce virus fait partie des poxvirus et présente un génome particulièrement grand et fluctuant : on distingue deux génogroupes et un très grand nombre de variants et il semble qu'il circule de façon intense à l'échelon mondial via le commerce (Carpes Koï et Carpes trophées)

Le virus peut se mettre en latence et se réactiver à la faveur d'un stress, d'un changement d'environnement (Température de l'eau...)

Le diagnostic ne peut se faire qu'en PCR car le virus ne « pousse » pas en culture cellulaire.

Parmi les bonnes raisons de continuer à travailler sur ce virus, il y a notamment le besoin de vérifier s'il existe des souches plus ou moins pathogènes, éventuellement spécifiques d'hôte (Carpe Koï, Carpe commune ?), mais aussi de déterminer l'origine des contaminations via l'identification et le traçage des souches.

Que conseiller aux particuliers ? Un choc de PH (une tonne de chaux vive à l'hectare en eau) peut être testé : Sans garantie cependant, cela peut repartir...



2021 :

Données d'archives des laboratoires (LPL40 et LDA39).
Les cas négatifs (non détecté) n'ont pas été archivés.

- **22 cas détectés** (matrices diverses : pool branchies, pool d'organes...)
- **Pic d'occurrences : mars**
- **Période : de janvier à juin** (ponctuel en octobre et décembre)

2022 :

Données obtenues durant le projet CEViral

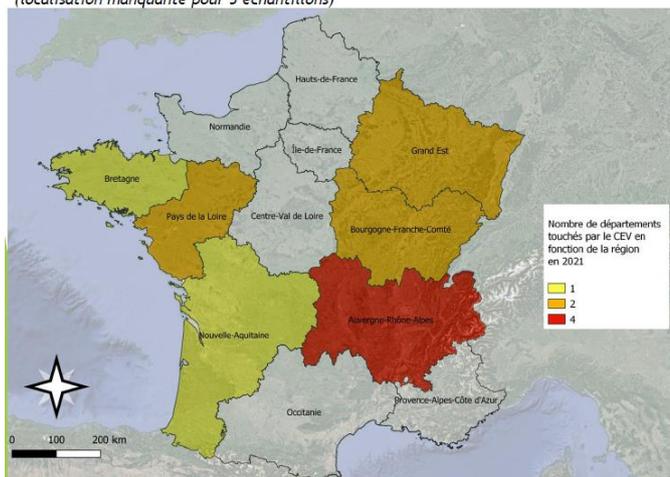
- **25 cas détectés** (matrice branchie et/ou écouvillon branchial)
- **Pic d'occurrences : avril**
- **Période : de janvier à juin** (ponctuel en octobre et décembre)
- **Pic de suspicion (cas négatifs) : juillet**

ECHELLE REGIONALE

Nombre de département touché par région (au moins un cas détecté)

2021

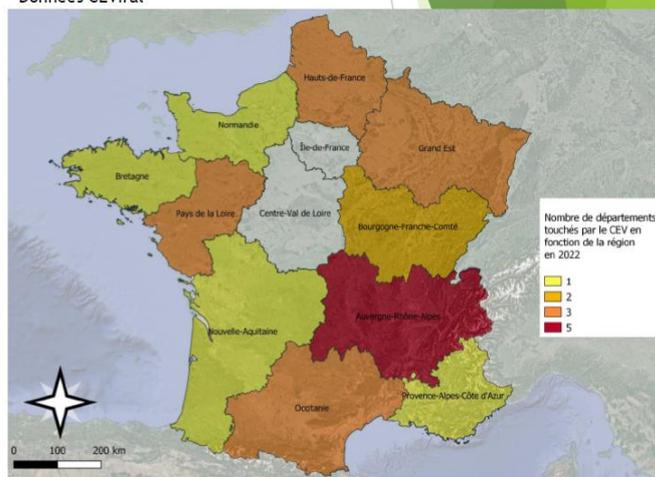
Données d'archive LDA39 et LPL40.
(localisation manquante pour 5 échantillons)



- 6 grandes régions touchées (12 départements)

2022

Données CEViral



- 10 grandes régions touchées (23 départements)

ANNEXE I

LISTE DES ZONES ET COMPARTIMENTS PISCICOLES QUALIFIES INDEMNES DE NHI OU DE SHV (STATUT SANITAIRE DE CATEGORIE I)

PARTIE I

ZONES QUALIFIEES INDEMNES DE NHI et de SHV

I – Zones du Bassin hydrographique ADOUR-GARONNE (SHV NHI)

BASSIN VERSANT		COORDONNEES DE L'ETABLISSEMENT	ADRESSE DU SITE	DEPT	DATE QUALIFICATION	ESPECES
Haute vallée de la BROMME	Depuis sa source jusqu'au seuil infranchissable de Salasat	Pisciculture du Moulin de Casses	12600 BROMMAT	12	09/11/2009	Salmonidés
CERNON	Depuis les sources jusqu'au barrage de Saint-Georges-de-Luzençon	Pisciculture de la Mouline	12230 LA PLANOUSE DE CERNON	12	2003/458/CE 12/06/03	Salmonidés
		Pisciculture de la Bastide Pradines	12490 SAINT ROME DE CERNON	12	2003/458/CE 12/06/03	Salmonidés
		Pisciculture de Saint Rome de Cernon	12490 SAINT ROME DE CERNON	12	2003/458/CE 12/06/03	Salmonidés
		Pisciculture du Moulin de Lagier	19190 AUBAZINE	19	09/11/2009	Salmonidés, poissons blancs
Zone amont de la COIROUX	Depuis sa source jusqu'à la confluence avec la Roanne	Pisciculture du Moulin de Grandsaigne	19300 GRANDSAIGNE	19	09/11/2009	Salmonidés
Zone amont de la CORREZE DE PRADINES	Depuis sa source jusqu'à la confluence avec la Corrèze	Pisciculture de la Fialicie	19120 ALTILLAC	19	09/11/2009	Salmonidés
Zone amont de l'ORGUES	Depuis sa source jusqu'à la confluence avec la Coiroux	Pisciculture Estruc	19190 BEYNAT	19	09/11/2009	Salmonidés
Zone amont de la ROANNE	Depuis sa source jusqu'à la confluence avec le Coiroux	Pisciculture des Bardissières M. Gruffat François	19130 VIGNOLS	19	09/11/2009	Salmonidés
Zone amont du ROUCHAT	Depuis les sources du Rouchat, du Mayne et de la Loyre jusqu'à la confluence avec la Mayne	Pisciculture de la Sarconne – Les Viviers de Haute Corrèze	19340 COURTEIX	19	09/11/2009	Salmonidés
Zone amont de la SARSONNE	Depuis sa source jusqu'au barrage infranchissable des Chaumettes	Pisciculture de M. Menis	La Grange 19200 SAINT PARDOUX LE VIEUX	19	2008/427/CE 08/05/08	Salmonidés
Zone amont de la DIEGE	Depuis les sources de la Diège et de la Liège jusqu'au barrage du Moulin de Bauvy	Pisciculture de M. Reynaud	Moulin de Barthou 19170 BUGEAT	19	2008/427/CE 08/05/08	Salmonidés
Zone amont de la VEZERE	Depuis sa source jusqu'au barrage de Peyrissac	Pisciculture de M. Donnadieu	Moulin de Barzeix 19200 THALAMY	19	2008/427/CE 08/05/08	Salmonidés
		Pisciculture de M. Donnadieu	Moulin de Faure 63750 SAVENNES	63	2008/427/CE 08/05/08	Salmonidés
		Ecloserie de Meisseix Gare (APPMA de Meisseix Gare)	63750 MEISSEIX	63	2008/427/CE 08/05/08	Salmonidés
		Pêcherie récréative M. Christian FROMENT	Moulin Saint Elisabeth 63680 LA TOUR D'AUVERGNE	63	2008/427/CE 08/05/08	Salmonidés
		Les pêcheries d'Augère	19440 CHIRAC BELLEVUE	19	02/08/2010	Salmonidés
Zone amont du TRIOUZOUNE	Depuis ses sources jusqu'au barrage infranchissable de Neuvic	Pisciculture du moulin de Clusac (M. Alain Andissac)	19140 CONDAT SUR GANA VEIX	19	02/08/2010	Salmonidés
Zone amont du BRADASCOU	Depuis ses sources jusqu'à la confluence avec le ruisseau des Forges					

Bilan de la section

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Cotisations appelées	1 951	2 130	2 010	2 010	2 130	2 017	2 044	1 952	2 132	2 324	2 507	1 461	1 503
Analyses Labo	4 874	4 410	4 652	3 996	4 353	4 220	4 289	4 285	4 478	4 040	3 470	2 421	2 599
Subventions du C. D. 19	2 212	4 753	2 317	1 996	2 180	1 200	1 200	1 500	1 658	1 566	1 938	1 210	1 300
Subventions D.D.P.P. 19	1 106	251	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(Somme en € et TTC, arrondies à l'euro)

Les cotisations 2022 ayant été envoyées tardivement, le bilan sera fait ultérieurement